>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale N. Jaccard et consorts intitulée
« Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes »

Renens, le 8 mars 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 4 février 2021, Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts ont interpellé la Municipalité avec la question « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes ».

Cette interpellation intervient dans le contexte de la mise en place de l'école inclusive, appelée aussi Concept 360. Il s'agit d'un programme destiné à permettre à tous les enfants d'investir l'école, en leur offrant un soutien adapté à leur situation. Dès l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre d'un projet pilote, l'Etablissement secondaire de Renens, comme six autres établissements du canton, a été doté par le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) d'un 0.5 EPT (équivalent plein temps) d'éducateur social dans le but de gérer les problématiques socio-éducatives. Les interventions de la professionnelle engagée dès lors ont permis de créer et de maintenir des liens entre l'école, les familles et les jeunes, liens d'autant plus fragilisés en cette période de crise sanitaire.

Dès le 1er août 2021, Renens sera doté d'un 0.8 EPT pour ses trois établissements scolaires (Renens Est, Renens Ouest et Etablissement secondaire), réparti en concertation entre eux selon des besoins identifiés. Ceci implique donc une diminution d'environ 0,25 EPT pour l'Etablissement secondaire.

L'interpellatrice pose deux questions:

1. Comment la Municipalité entend-elle venir en aide aux jeunes dans notre commune ?

En préambule, si en temps normal la grande majorité des jeunes de Renens vont bien, force est de constater qu'en cette période de pandémie, à l'échelle nationale, environ 29% des jeunes de 14 à 24 ans sont touchés et présentent des symptômes dépressifs, selon une étude de l'Université de Bâle du 17 décembre 2020.

La Municipalité de Renens, depuis la mise en œuvre de sa politique de la jeunesse « pour-par-avec les jeunes » en 2008, est soucieuse de donner régulièrement aux jeunes de sa commune le soutien nécessaire pour les accompagner dans les multiples défis qui les attendent: vivre avec leurs pairs, responsabilités familiales pour certain.e.s et avenir professionnel. La crise sanitaire est venue renforcer des difficultés singulières, déjà présentes avant, chez une partie des jeunes. De manière générale, elle a aussi impacté fortement la vie de toutes et tous.

./.

Dans ce contexte particulier, le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport participe à plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires tels que le GT engorgement de l'Espace repas du Léman, le groupe Santé, le groupe « Jeunes à coacher » et l'Observatoire de la sécurité. La coordination avec les Etablissements scolaires, les services communaux, le Centre social régional (CSR), l'Orientation scolaire et professionnelle (OSP) et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse au niveau communal et cantonal a pour objectif de proposer des solutions pérennes en faveur des jeunes (voir point *c. Travail en réseau et partenariats* de la page 3).

a. Le secteur Jeunesse-Affaires scolaires

En janvier 2021, le poste vacant d'animateur socio-culturel au taux de 80% a été repourvu par une professionnelle au bénéfice d'une expérience de travail social de proximité (TSP) permettant de venir en soutien de l'équipe, avec une mission spécifiquement orientée vers les filles.

Le rôle du travailleur social de proximité, basé sur la libre adhésion, consiste à apporter aux jeunes qui le souhaitent, aide, soutien, accompagnement individuel dans divers domaines tels que recherche d'emploi, formation, logement, soutien administratif et financier, entre autres. Pour de nombreux jeunes en difficulté mais qui ne se manifestent pas, la mission du TSP est d'aller à leur rencontre, de tisser des liens de confiance suffisants pour que le jeune s'exprime. En temps normal, ce travail peut être long et le parcours ardu. La tâche a été complexifiée en période de crise sanitaire, entrainant certains jeunes dans l'isolement.

Malgré tout, depuis le début de la pandémie, le travail social de proximité a permis d'assurer un suivi et un accompagnement de jeunes en difficulté socio-professionnelle et a pu répondre à certaines demandes de soutien individuel, mais force a été de constater une distanciation des liens, conséquence directe de la pandémie. Avec le retour des beaux jours, les professionnel.le.s ont repris leurs sorties dans l'espace public en allant vers les groupes de jeunes, dans le but de retisser des liens visant à identifier des besoins et de mettre en place des éléments de réponse.

La réouverture des salles de sport dès le 6 mars dernier a permis aux jeunes de 12 à 20 ans de reprendre une activité sportive dans un cadre sécurisé et respectueux des mesures sanitaires en vigueur. Les équipes d'encadrement ont été renforcées et des moyens supplémentaires ont été mis à disposition. De plus, les jeunes peuvent profiter de deux terrains multisports, de trois fitness urbains et de quatre terrains aménagés (foot-basket), en libre accès, mis à disposition par la Ville.

b. L'école à la montagne et les activités de loisirs

Dès le mois de novembre, en alternative à l'annulation des camps et activités à la montagne à Ondallaz destinés aux élèves primaires, le secteur Jeunesse-Affaires scolaires a mis en place des journées d'activités qui favorisent le partage, la tolérance, le vivre-ensemble ainsi que la créativité. Le Refuge et la Salle polyvalente du Joran au collège du Léman ont été mis à disposition et depuis début mars, des ateliers ont lieu au CRA et en partenariat avec La Ferme des Tilleuls.

La Direction et les enseignant.e.s de l'Etablissement secondaire ont également pallié l'annulation du programme des camps habituels en organisant des sorties pour chaque classe. Les détails ont été transmis au Conseil communal en décembre 2020 en réponse à l'interpellation de Mme Golaz Grilli intitulée « Quelles alternatives à l'annulation des camps scolaires ? ».

Durant les Relâches de février, alors qu'à cette période de l'année seul un camp pour adolescent.e.s à Ondallaz est organisé, un programme d'activités Covid-compatible a été proposé aux enfants de 6 à 11 ans sous la forme d'une chasse au trésor dans la ville, un jeu de rôle grandeur nature pour les 12-16 ans, et un concert en live streaming pour les plus grand.e.s.

./.

c. Travail en réseau et partenariats

Accompagnement à la mise en place de l'encadrement de la pause de midi au collège du Léman: l'accueil de deux classes de raccordement (RAC) supplémentaires à la rentrée 2020-2021 a montré les limites de l'Espace repas au Léman. Outre des aménagements de base pour permettre aux élèves de manger, deux accompagnateurs faisant partie du réseau du TSP ont été engagés pour encadrer les élèves et leur apporter du soutien le cas échéant. A noter que les enseignant.e.s ont assumé cette tâche de compétence communale jusqu'à l'entrée en fonction de ces encadrant.e.s, montrant ainsi l'excellente collaboration entre commune et Etablissements scolaires, pour le bénéfice des élèves. Un groupe de travail est actif afin de proposer des solutions pérennes.

L'Observatoire de la sécurité s'est également mobilisé afin de faire un point sur la posture des jeunes dans l'espace public. Suite à certains événements relayés dans les médias ces dernières semaines, les membres de l'Observatoire ont rencontré l'adjointe cantonale au climat scolaire, qui a pu commenter la situation en la mettant en perspective avec d'autres communes du Canton. Sans surprise, elle confirme que les jeunes sont fortement impactés par la crise, tant pour des raisons personnelles liées à la situation de famille, que pour des raisons d'absence de lieux de rencontre, d'activités et de culture.

Néanmoins, elle a pu souligner que la situation à Renens est identique à celle d'autres villes, et a relevé le bénéfice des actions - souvent invisibles - menées avant la pandémie, grâce aux réseaux existants et à la forte implication des professionnel.le.s en place (tant à l'école qu'en dehors). L'Observatoire a décidé de financer le renforcement des équipes en place pour l'ouverture de salles de gymnastique par exemple et l'encadrement des espaces repas, ainsi que de mettre une partie de son budget à disposition d'actions en faveur des jeunes.

Action coordonnée pour les enfants en difficultés scolaires au degré secondaire: depuis septembre 2020, un groupe de travail, initialement composé de représentant.e.s du CSR, des Municipales de la cohésion sociale et de la jeunesse, du secteur Jeunesse-Affaires scolaires et de l'OSP et désormais élargi aux enseignant.e.s, doyen.ne.s, représentant.e.s des PPLS (service cantonal de psychologie, de pédagogie et logopédie en milieu scolaire), et à l'éducatrice sociale de l'Etablissement secondaire. Les professionnel.le.s partagent leurs regards sur les étapes de la vie des enfants et recherchent les synergies notamment pour répondre aux difficultés des jeunes qui arrivent à la fin de l'école obligatoire. Un développement coordonné de ces réflexions devrait permettre d'intervenir plus tôt dans la scolarité des enfants, de manière à soutenir les familles et anticiper une fin de scolarité sans solution.

Enfin, au niveau cantonal, la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) a décidé de débloquer des aides financières exceptionnelles et lance deux appels à projets pour les jeunes de 16 à 25 ans. Le secteur Jeunesse-Affaires scolaires va accompagner les jeunes dans le dépôt de projets répondant aux critères d'obtention de ces aides.

2. La Municipalité pourrait-elle envisager de prendre à sa charge la diminution de 0.2 EPT jusqu'à une normalisation de la situation ? Le cas échéant pourrait-elle intervenir auprès du Département pour que Renens soit classée en zone sensible et puisse bénéficier d'une enveloppe supplémentaire ?

La prise en charge d'une diminution d'effectif d'éducateur social ne relève pas des compétences communales. Cependant, dans le sens de l'interpellatrice, la Municipalité va adresser un courrier au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) afin de relever l'importance que revêt pour Renens la présence forte d'une éducatrice ou d'un éducateur social dans les Etablissements scolaires. Il serait également intéressant de connaître la position des autres communes à ce sujet, ce qui pourrait mobiliser les député.e.s le cas échéant.

./.

Par ailleurs, en référence aux éléments mentionnés dans cette réponse, la question des moyens est posée par les différent.e.s actrices et acteurs de terrain et groupes de travail sur le soutien social (conseiller.ère école-famille), les renforts (effectifs) ou les ajustements qui devraient être mis en place pour répondre aux constats identifiés au sein de l'école, ou par les personnes qui interviennent juste après l'école. C'est précisément sur ces questions que se penchera le groupe de travail institué par la Municipalité.

———

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts intitulée « Pour que Renens ne laisse pas sur le carreau ses jeunes ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic: Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément Michel Veyre